

ACTION URGENTE

UN MILITANT ÉCOLOGISTE CONDAMNÉ À UNE PEINE DE PRISON
Darwin Javier Ramírez Piedra, militant écologiste et responsable communautaire, continue à être la victime d'agissements semblant avoir pour but d'étouffer son action dénonçant l'impact des activités minières sur le droit à l'eau de la population locale. Cela aura un effet paralysant sur les autres personnes souhaitant exercer leur droit à la liberté d'expression et d'association.

Darwin Javier Ramírez Piedra, président de la communauté de Junín, dans la région de l'Intag (nord du pays), a été déclaré coupable de rébellion pour sa participation présumée à une agression contre la Compagnie nationale des mines d'Équateur (ENAMI) et condamné à 12 mois de prison. Il n'y a guère d'éléments à charge contre lui et le tribunal a écarté plusieurs témoignages affirmant qu'il était chez lui au moment de l'agression.

Sa peine a initialement été ramenée de 12 à 10 mois pour bonne conduite, et étant donné qu'il avait déjà passé 10 mois en détention provisoire, il a été remis en liberté. Après que l'ENAMI a interjeté appel, le tribunal a rétabli la peine initiale de 12 mois. Darwin Javier Ramírez Piedra a formé un recours contre cette décision, mais s'il est débouté, il pourrait être de nouveau incarcéré.

Le 25 février, peu après sa libération, Darwin Javier Ramírez Piedra a reçu la visite de deux amis écologistes chez lui. Peu après, il a déclaré qu'un policier s'est présenté chez lui et a commencé à lui poser des questions sur les visiteurs. Il a également signalé que plus tard cette même journée, trois personnes, dont une ayant été identifiée comme travaillant pour l'ENAMI, ont pris des photos de son domicile. Une banderole contre l'exploitation minière est déployée devant sa maison.

Victor Hugo Ramírez Piedra, le frère de Darwin Javier Ramírez Piedra, lui aussi inculpé pour rébellion pour les mêmes faits, est en fuite et la procédure judiciaire ouverte contre lui est suspendue jusqu'à ce qu'il soit appréhendé.

DANS LES APPELS QUE VOUS FEREZ PARVENIR LE PLUS VITE POSSIBLE AUX DESTINATAIRES MENTIONNÉS CI-APRÈS, en espagnol ou dans votre propre langue :

- exprimez votre inquiétude quant au fait que la déclaration de culpabilité de Darwin Javier Ramírez Piedra et les poursuites pénales dont fait l'objet son frère Victor Hugo Ramírez Piedra semblent avoir pour but d'étouffer la campagne qu'ils mènent pour dénoncer les conséquences des activités minières sur l'environnement et le droit à l'eau des communautés paysannes de la région de l'Intag ;
- exhortez les autorités à diligenter une enquête approfondie et impartiale sur la visite qu'aurait rendue un policier à Darwin Javier Ramírez Piedra à son domicile, car cela pourrait constituer une manœuvre de harcèlement vis-à-vis de cet homme et de sa famille ;
- déplorez le fait que sa condamnation établit un précédent susceptible de dissuader d'autres personnes d'exercer leurs droits à la liberté d'expression et d'association en relation avec des motifs de préoccupation légitimes sur l'impact qu'ont des activités minières sur leurs communautés.

ENVOYEZ VOS APPELS AVANT LE 17 JUIN 2015 À :

Ministre de la Justice et des Droits humains et des Cultes

Dra. Ledy Zúñiga Rocha
 Ministerio de Justicia, Derechos Humanos y Cultos
 Av. Colón entre Diego de Almagro y Reina Victoria
 Quito, Équateur
 Courriel : comunicacion@minjusticia.gob.ec

Formule d'appel : Señora Ministra, / Madame la Ministre,

Procureur général

Dr. Galo Alfredo Chiriboga Zambrano
 Fiscalía General del Estado
 Av. Patria y 12 de Octubre
 Quito, Équateur
 Fax : +593 2 398 5800 ext. 163 030
 Courriel : serranoam@fiscalia.gob.ec
Formule d'appel : Sr. Procurador General, / Monsieur le Procureur général,

Copies à :

ONG locale de défense des droits humains
 Comisión Ecuánica de Derechos Humanos (CEDHU)
 Carlos Ibarra 176 y 10 de Agosto
 Edificio Yurac Pirca Piso 9
 Quito, Équateur
 Courriel : cedhu@cedhu.org

Veillez également adresser des copies aux représentants diplomatiques de l'Équateur dans votre pays. (adresse/s à compléter) :

nom(s), adresse(s), n° de fax, adresse électronique, formule de politesse

Vérifiez auprès de votre section s'il faut encore intervenir après la date indiquée ci-dessus. Merci. Ceci est la première mise à jour de l'AU 8/15.

Pour plus d'informations : <https://www.amnesty.org/fr/documents/AMR28/0001/2015/fr/>

**AMNESTY
INTERNATIONAL**



ACTION URGENTE

UN MILITANT ÉCOLOGISTE CONDAMNÉ À UNE PEINE DE PRISON

COMPLÉMENT D'INFORMATION

L'Intag est une région de forêt subtropicale du nord de l'Équateur riche en biodiversité. Au début des années 1990, alors que le premier projet minier était en cours, les communautés de l'Intag se sont organisées pour protester contre les activités minières dans la région. Ils pensent que le projet minier de Lurimagua, mené par la compagnie nationale des mines d'Équateur (ENAMI) nuira à l'environnement dans la région, notamment aux ressources en eau.

Depuis plusieurs années, Amnesty International reçoit des témoignages et des informations faisant état d'intimidations, de harcèlement et d'agressions à l'encontre des personnes faisant campagne contre le projet minier de la région de l'Intag. Cela inclut notamment des déclarations publiques du président équatorien, Rafael Correa, qui a critiqué les activités de ces militants dans ses discours hebdomadaires télévisés à la nation. Pour plus d'informations, voir l'AU 334/13, <http://www.amnesty.org/fr/library/info/AMR28/004/2013/fr>.

En mai 2014, la communauté de Junín a également dénoncé une forte présence policière accompagnant les membres d'ENAMI qui auraient mené des activités d'exploration minière. Les membres de la communauté se sont plaints que cette forte présence policière perturbait leur vie quotidienne et limitait leur droit de circuler librement. Une commission regroupant des observateurs des droits humains s'est rendue dans la région et a déterminé que cette présence policière s'apparentait à la mise en place d'un état d'exception de fait puisqu'elle limitait un certain nombre de droits, notamment le droit de circuler librement, le droit à la liberté d'expression et le droit à la liberté d'association.

L'une des principales préoccupations exprimées par les communautés affectées par le projet minier de Lurimagua est le manque de consultation. Les autorités équatoriennes ont de nombreuses reprises essayé d'écarter les revendications des communautés demandant une participation accrue, au motif que l'expansion de l'industrie extractive est non seulement nécessaire au développement national, mais qu'elle présente également des avantages. Si beaucoup affirment que certains projets ou textes législatifs peuvent être avantageux pour ces communautés, il est cependant essentiel que toute décision ayant des conséquences pour leurs droits humains soit prise dans le respect des normes internationales en matière de droits humains. Cela implique que les droits de ces personnes à la participation et à l'information, ainsi que leur droit à être consultées soient respectés.

Amnesty International s'inquiète du fait que, depuis quelques années, des poursuites injustifiées sont lancées contre des dirigeants indigènes ou paysans. Il semblerait qu'il s'agisse là d'une tentative délibérée de limiter leur liberté d'expression, de réunion et d'association. L'organisation a recueilli des informations sur des affaires dans lesquelles des dirigeants ont été accusés d'actes de terrorisme, de sabotage, d'association illicite, d'enlèvement, de meurtre, de coups et blessures, de vol, d'atteinte à la propriété privée, de mise en place illégale de barrages routiers dans le cadre de manifestations contre des lois ou des mesures politiques, notamment celles liées aux ressources naturelles.

Nom : Darwin Javier Ramírez Piedra
Homme

Action complémentaire sur l'AU 8/15, AMR 28/1604/2015, 6 mai 2015